

Captures accidentelles de saumon le long de la côte basco-landaise

# LA FABRIQUE DE L'IGNORANCE

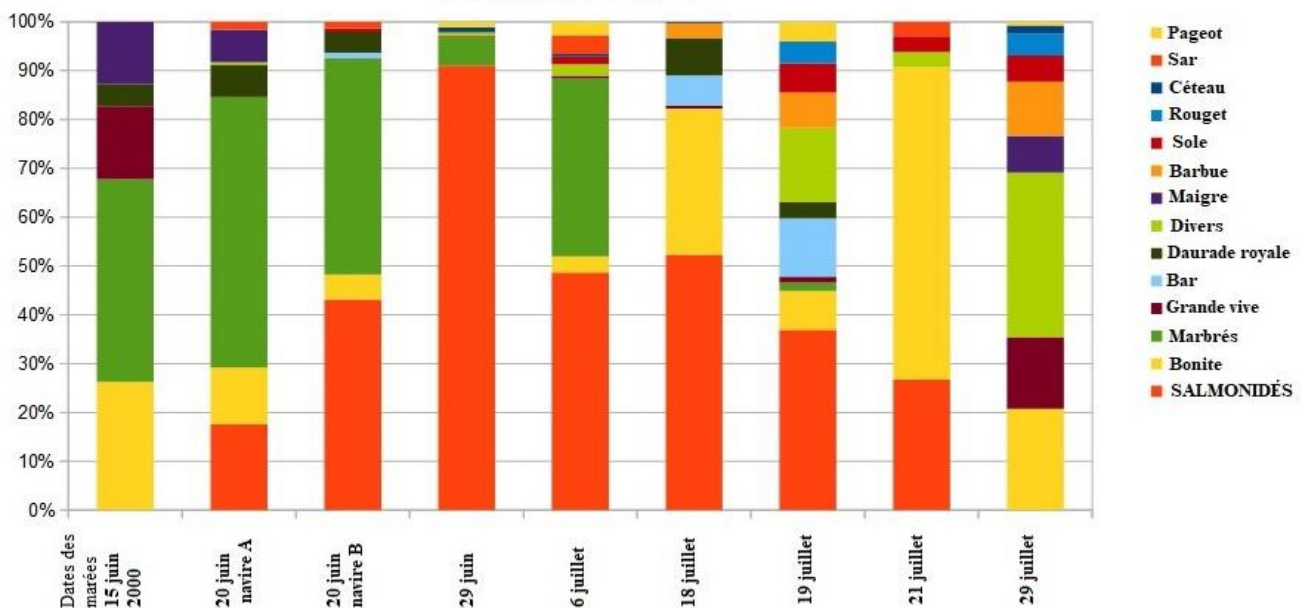
Analyse critique de deux rapports d'observations embarquées de 2000 et 2001

arte

## LA FABRIQUE DE L'IGNORANCE

### Structure économique des pêches observées entre le 15 juin et le 29 juillet 2000 par 3 navires de CAPBRETON (40130)

source : P. PROUZET, 2001 – Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du pays basque et du sud des Landes en 2000. IFREMER



Captures accidentelles de saumon le long de la côte basco-landaise

## LA FABRIQUE DE L'IGNORANCE<sup>1</sup>

Analyse critique de deux rapports d'observations embarquées de 2000 et 2001

### Résumé

DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES a analysé les deux seuls rapports d'observations embarquées qui existent à propos des captures « *accidentelles* » de salmonidés le long de la côte basco-landaise, lors de deux campagnes réalisées en juin-juillet 2000 ([rapport PROUZET](#))<sup>2</sup> et 2001 ([rapport POPOVSKY](#))<sup>3</sup>. L'association explique comment ces captures n'ont jamais été extrapolées par IFREMER qui les a au contraire miniaturisées en les diluant dans les dizaines de tonnes des captures de toutes les espèces marines pour mieux les évacuer. Le problème est pire pour les grandes aloses pour lesquelles les données sont rarissimes. La désinformation est ensuite relayée de rapports en rapports pour convaincre tous les lecteurs que les captures de salmonidés à la côte seraient bien peu de choses. En réalité, **ce sont plusieurs milliers de saumons qui sont capturés en silence chaque printemps**, soit de l'ordre de la moitié de la population qui devrait rentrer dans l'estuaire de l'Adour.

---

1 Titre en référence au [documentaire d'ARTE: https://www.arte.tv/fr/videos/091148-000-A/la-fabrique-de-l-ignorance/](https://www.arte.tv/fr/videos/091148-000-A/la-fabrique-de-l-ignorance/)

2 PROUZET P., 2001 - **Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000**. Rapport IFREMER/DRV/RH. Contrat DIREN-CG 64, 46 pages.

3 POPOVSKY J., 2002. **Prises des salmonidés migrateurs en zone côtière du Pays Basque et du sud des Landes 2001**, Rapport de campagne IMA, 36 p.



## Table des matières

I. Rassembler les observations.....	3
II. Visualiser les observations.....	5
III. Estimer les captures accidentelles pour toute la côte.....	7
IV. La vérité sur l'ampleur des captures de saumons à la côte.....	9
V. La Grande Alose est aussi menacée dans les eaux côtières.....	12
CONCLUSION.....	13

### I. Rassembler les observations

Bien que de qualité très inégale, ces rapports pêchent de la même façon en se gardant bien tous les deux de faire une estimation quantitative des captures par extrapolation. Ils se contentent de donner des *tableaux<sup>4</sup> de chiffres austères* pour chacun des trois navires observés, *éparpillés* sur plusieurs pages du rapport et *sans effort de présentation* :

---

4 Le tableau présenté est extrait de : PROUZET P., 2001 - **Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du Pays Basque et du Sud des Landes en 2000**. Rapport IFREMER/DRV/RH. Contrat DIREN-CG 64, 46 pages. ==> CAMPAGNE JUIN-JUILLET 2000

Tableau 5 : Détails des prises par espèce et par filière pour la marée du « » le 29 juin 2000

Espèces	Filière 1 6 filets droits 50 mm Nombre poissons	Filière 2 6 filets droits 50 mm Nombre poissons	Filière 3 8 filets droits 65 mm Nombre poissons	Filière 4 6 filets droits 50 mm Nombre poissons	Filière 5 5 filets droits 65 mm Nombre poissons	Filière 6 25 filets droits 45 mm Nombre poissons	Filière 7 50 trémails 50 mm Nombre poissons	Filière 8 50 trémails 55 mm Nombre poissons	Filière 9 50 trémails 50 mm Nombre poissons	TOTAL Estimation poids en kg
Baliste								5	2	
Corgre								1	1,5	
Céteau						12			2	
Divers	1	2	2	2			2	3	3	
Raie						1			1	
Vive						3			0,6	
Marbré					6				5	
Merlu							4	3	1	12
Pageot					4				1,5	
Saumon	3	3	1	1					21,3	
Sole								29	10	
Truite				1					1,8	
Turbot								3	1,5	
TOTAUX									63,2	

Ces rapports sont donc *illisibles en première lecture*, sauf à fournir un gros travail de présentation qu'a fait l'association.

Nous avons d'abord rassemblé dans le tableau suivant toutes les captures de juin et juillet par date et pour chacun des trois navires impliqués :

Nombre et Dates des marées		Navire OISEAU DES ÎLES	Navire P'TIT LOUP	Navire TOUNE
1	8 juin 2001		2 saumons 1 truite de mer (1 alose)	
2	13 juin 2001	(2 aloses)		
3	15 juin 2000	--	0	--
4 et 5	20 juin 2000	--	2 saumons	4 saumons 3 truites de mer
6	29 juin 2000	--	--	8 saumons 1 truite de mer
7	3 juillet 2001	--	--	7 saumons 1 truite de mer
8	6 juillet 2000	--	--	2 saumons
9	18 juillet 2000	2 saumons	--	--

<b>10</b>	19 juillet 2000	2 saumons	--	--
<b>11</b>	21 juillet 2000	--	--	1 saumon
<b>12 et 13</b>	22 juillet 2001	--	6 saumons 1 truite de mer	1 saumon
<b>14</b>	26 juillet 2001	1 saumon	--	--
<b>15</b>	29 juillet 2000	0	--	--
<b>16</b>	1er août 2001	--	--	1 saumon
Total par navire		5 saumons	10 saumons 2 truites de mer	24 saumons 5 truites de mer
<b>Total général</b>		<b>39 saumons + 7 truite de mer en 13 marées sur les 16 observées</b> <b>=&gt; 46 salmonidés / 16 marées observées</b> <b>occurrence des captures pour 80% des marées observées</b> <b>avec 3 salmonidés / marée / navire</b>		

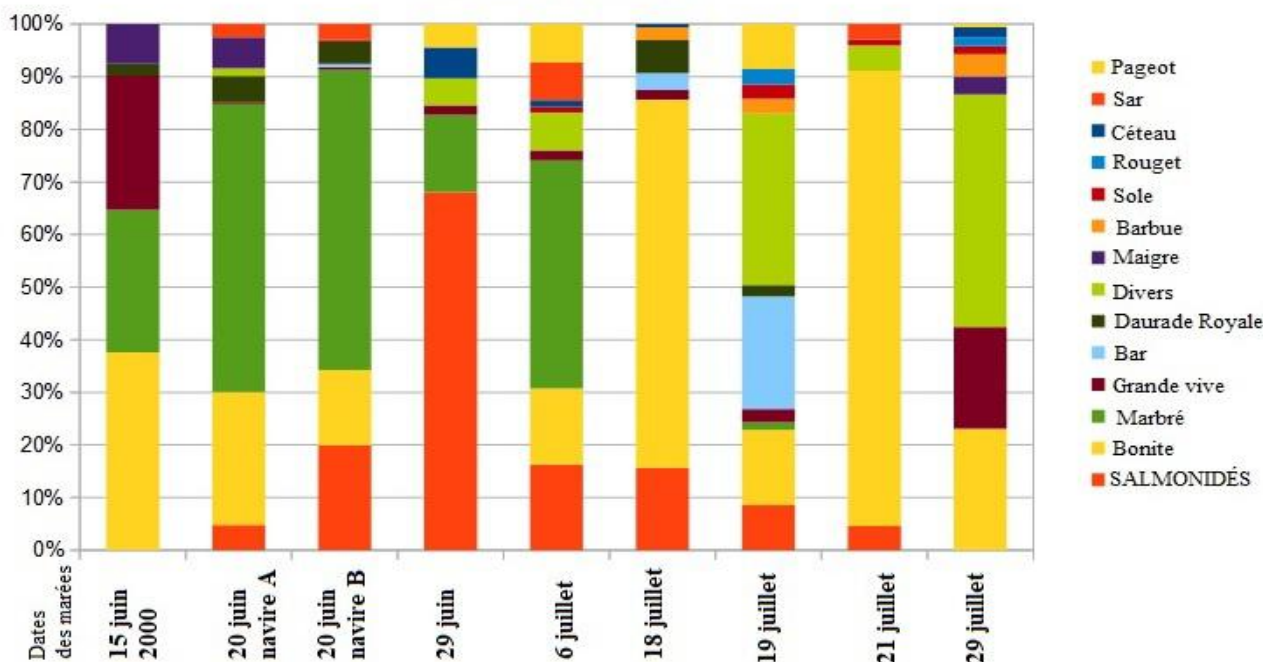
On constate que 25 poissons ont été capturés en 9 marées de juin et juillet 2000 (1ère campagne) et 21 poissons en 7 marées de juin et juillet 2001 (2nde campagne) : **ces 46 salmonidés (saumon à 85 %) en 16 marées représentent un taux de capture accidentelle de l'ordre de 3 poissons par marée et par navire.**

## II. Visualiser les observations

Ensuite, l'association a visualisé les structures *pondérales* des pêches observées lors des campagnes scientifiques en traduisant *l'ensemble* de ces tableaux de chiffres concernant tous les poissons pêchés au filet droit maillant, *seul engin responsable des captures de salmonidés à la côte*, par un seul histogramme coloré compréhensible d'un simple coup d'œil. Pour les marées de juin et juillet 2000, on obtient cet histogramme :

### Structure pondérale des pêches observées entre le 15 juin et le 29 juillet 2000 par 3 navires de CAPBRETON (40130)

source : P.PROUZET, 2001. Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du pays basque et du sud des Landes en 2000. IFREMER



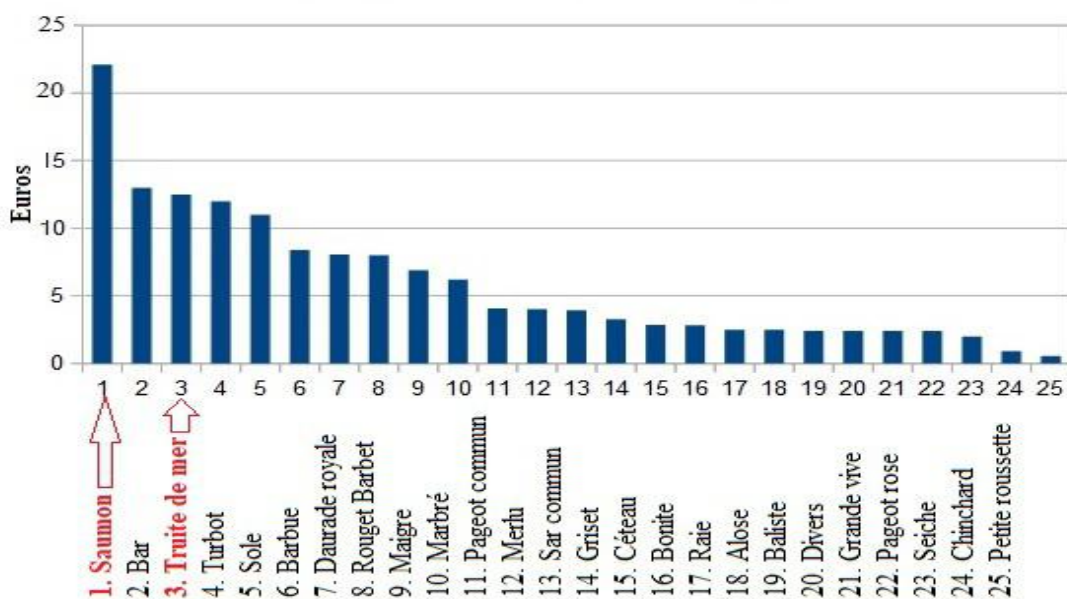
On note immédiatement que 7 des 9 marées observées du 15 juin au 29 juillet ont donné lieu à des captures de salmonidés (couleur du bas **en orange**) : elles participent à hauteur de **13%** du poids total de ces 7 pêches.

Nous avons ensuite transformé cette structure pondérale en la structure *économique* de ces pêches, en multipliant les poids de poissons observés par les prix de 1ère vente pratiqués à cette époque.

Passer de la structure pondérale à la structure économique de la pêche du jour suppose donc la connaissance de ces prix qui sont à CAPBRETON plutôt ceux de la vente directe, plus élevés qu'en criée et non suivis officiellement. Faute de les connaître, nous avons utilisé les prix moyens en criée de juin 2000 (France Agrimer) qui sont nettement inférieurs aux prix de la vente directe :

## Hiérarchie des Prix par espèce en Juin 2000: le SAUMON le plus cher

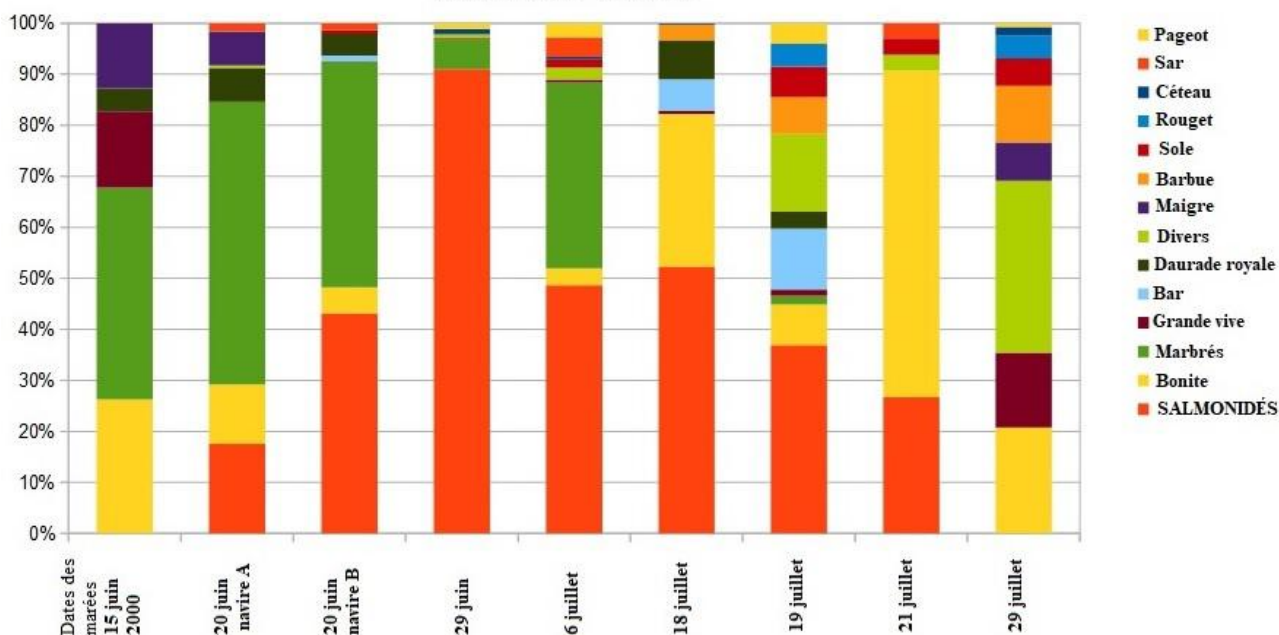
Sources: France Agrimer et IFREMER



On obtient ainsi la structure *économique* des pêches observées où les captures ne sont plus représentées par le poids débarqué mais par le chiffre d'affaires de 1ère vente :

### Structure économique des pêches observées entre le 15 juin et le 29 juillet 2000 par 3 navires de CAPBRETON (40130)

source : P. PROUZET, 2001 – Rapport sur les prises de salmonidés en zone côtière du pays basque et du sud des Landes en 2000. IFREMER



On note que la valeur économique des « captures accidentelles » de saumon est très importante :

elle est de l'ordre de **45%** de la valeur commerciale des 7 pêches où des salmonidés ont été capturés, alors même que nous n'avons utilisé que les prix en criée, plus faibles que les prix en vente directe, biais qui écrase les différences entre espèces.

En conclusion, **les captures de salmonidés à la côte paraissent élevées** (3 poissons par navire et par marée) et **leur importance économique n'est pas marginale** pendant la saison concernée.

### III. Estimer les captures accidentelles pour toute la côte

De plus, les auteurs du rapport PROUZET constatent un grand décalage entre leurs observations ponctuelles et les déclarations d'un des trois navires qui paraissent beaucoup plus faibles :

*« Cependant, les résultats globaux diffèrent sensiblement des observations collectées lors des campagnes de pêche expérimentales. En effet, pour ce fileyeur, l'importance relative des salmonidés migrants dans les débarquements globaux de juin et juillet est très inférieure à celle que l'on a estimée à partir des marées expérimentales »*

En réalité, si les halieutes constatent un gros décalage pour le navire 3 (rapport de 1 à 7,3), ce décalage existe aussi pour le navire 2 (1 à 5,8) et le navire 1 (1 à 1,8) :



Il est remarquable de constater que les halieutes d'IFREMER choisissent alors de *s'autocensurer* : ils écartent leurs propres observations, ne font aucune extrapolation, ne retiennent que les déclarations des pêcheurs et vont jusqu'à *relativiser ces données déclarées* en divisant les poids des salmonidés par celui de tous les poissons capturés, en incluant même, *raffinement supplémentaire*, ceux issus des **filets trémails ... qui ne prennent pourtant jamais de saumon**.

*Ce subterfuge aboutit à diluer les kilos de saumon capturés dans les dizaines de tonnes de tous les autres poissons marins capturés par les navires de pêche pour obtenir un chiffre relatif très faible,*



de l'ordre de 1%, politiquement correct et propre à désinformer la plupart des lecteurs.

Dans la même veine, l'avis officiel du COGEPOMI Adour<sup>5</sup> ignore les résultats réellement observés par les halieutes :

« Des captures de saumon se produisent également dans les pêcheries professionnelles au filet droit en zone côtière au sud de Mimizan, surtout de mai à août, et en baie de Saint-Jean-de-Luz. Dans ces eaux, la pêche maritime du saumon est interdite, les captures de cette espèce sont donc accidentelles. Pour les pêcheries côtières, le saumon est capturé dans une stratégie de pêche portant conjointement sur d'autres espèces économiquement plus importantes dans la réalisation du chiffre d'affaires. »

Au final, les rapports concluent :

« Environ 1% des captures en poids sont représentées par des saumons et des truites de mer, la plus grande partie des débarquements (80%) durant ces 2 mois d'été étant constituée par du merlu, des poissons plats, des sparidés et des bonites<sup>6</sup>.... Cette première étude a permis de **confirmer le caractère très accessoire des prises de salmonidés** migrateurs effectuées par la flottille de fileyeurs du quartier de Bayonne. »

Cette fausse conclusion sera ensuite reprise par les études ultérieures<sup>7</sup>:

« **Leurs captures [de salmonidés] représentent moins de 1 % (122 kg) de la capture totale (14 845 kg) en poids réalisée par ces bateaux.** »

et surtout dans le plan français du sauvetage du saumon<sup>8</sup> :

« Les pêcheries côtières, au chalut et aux filets, sont susceptibles aussi de capturer des saumons, sans que l'on dispose le plus souvent d'informations à ce sujet. Deux campagnes ont toutefois été réalisées en 1999 et 2000<sup>9</sup> auprès des fileyeurs de CAPBRETON, près des estuaires de l'Adour et de la Nivelle. **Pour cinq d'entre eux, le saumon représentait 1 % des captures totales.** »

Pourtant «**les scientifiques insistent sur le besoin de faciliter la phase de vie continentale du saumon, considérant que les effets possibles des quelques actions sur la phase de vie marine concernent essentiellement hormis l'amélioration de qualité d'eau (...), une diminution des captures par pêche dans les eaux côtières territoriales**<sup>10</sup>»

Cet exemple classique de la « *fabrique de l'ignorance* » est parachevé par la séquestration du rapport d'observations embarquées de l'IMA que nous n'avons obtenu qu'après saisine du tribunal administratif et par la mise en « *accès protégé* » de celui de l'IFREMER.

5 Cf. page 16 du PLAGEPOMI Adour 2015-2019

6 Cette énumération est fautive pour 2 espèces sur les 4 citées puisque les filets droits côtiers ne prennent ni merlus ni poissons plats mais de la bonite, des salmonidés, des marbrés et des grandes vives, et très peu de sars à cette époque. Les poissons plats et les merlus sont ciblés par les filets trémails qui eux ne prennent jamais de salmonidés.

7 Morandau Gilles, Caill-Milly Nathalie (2011). **Note sur les captures de saumons atlantiques en mer au sud de Mimizan**. Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, Bayonne - 64, Ref. HGS/LRHA/2011-001, 8p.

8 Plan français de mise en œuvre des recommandations de l'OCSAN en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et de son habitat, MEEDE, ONEMA, 2007, CNL(07)56

9 Il s'agit d'une erreur de date : les deux campagnes ont été faites en 2000 et 2001.

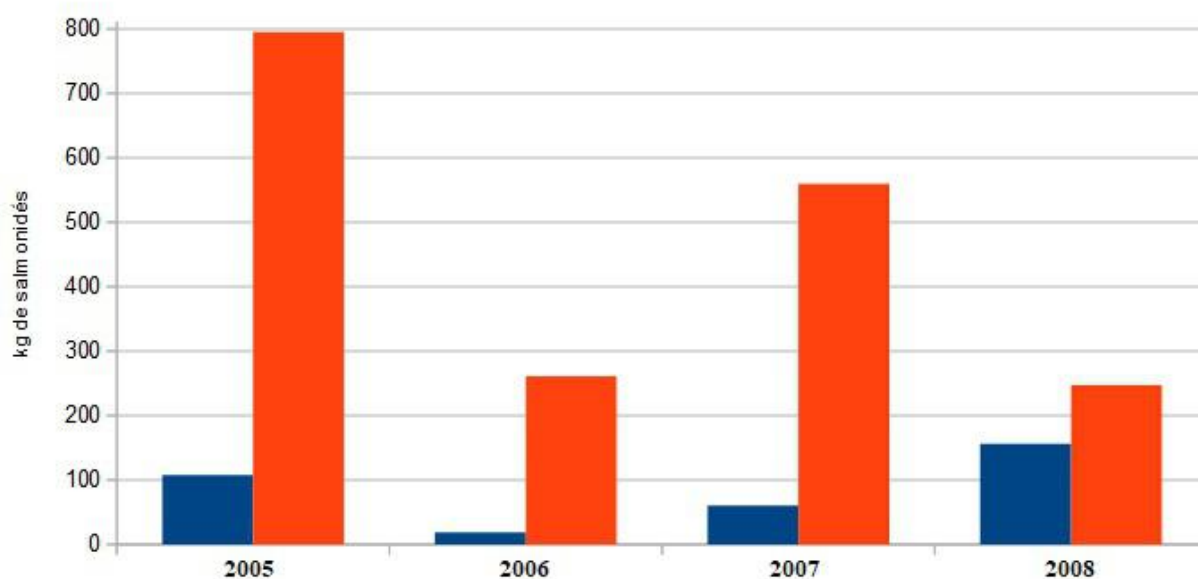
10 page 27 du PLAGEPOMI Loire

Le rapport de l'IMA expose une stratégie encore plus poussée puisque le programme d'observations imposé par IFREMER n'a tout simplement pas été respecté, 6 marées seulement ont été effectuées en juin et juillet 2001, en occultant carrément le pic de migration entre le 14 juin et le 21 juillet, au motif d'une météo soit disant dégradée, ce que les archives démentent formellement, période d'occultation qu'IFREMER a qualifié de « zone d'ombre »<sup>11</sup>.

#### IV. La vérité sur l'ampleur des captures de saumons à la côte

Le refus de déclarer les véritables captures de saumon à la côte par les trois navires observés par l'IFREMER en 2000 est confirmé 10 ans plus tard par une autre étude de l'IFREMER<sup>12</sup> qui compare les déclarations de saumon (en bleu) et les ventes de saumon à la criée de SAINT JEAN DE LUZ (en orange) par les navires opérant uniquement en mer :

**SALMONIDÉS : DÉCALAGE entre  
les DÉCLARATIONS et les VENTES en CRIÉE  
de SAINT-JEAN-DE-LUZ par  
les NAVIRES OPÉRANT UNIQUEMENT EN MER de 2005 à 2008**



**Les ventes en criée de SAINT-JEAN-DE-LUZ  
concernent moins de 80% des captures totales**

Ventes directes, illégales ou ailleurs (Arcachon, Espagne) + confusion truite de mer/saumon

Progressivement, les déclarations de captures « accidentelles » se sont même totalement taries à partir de 2012 comme en atteste ce document du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine :

11 Prouzet Patrick, 2002, **Historique des captures de saumons sur les côtes Basco-landaises depuis 1990 : périodes et conditions de captures**. Rapport IFREMER – ADERA.DRV/RH/LHA/AN-01, 28 pages + annexes

12 **Note sur les captures de saumon atlantique en mer au sud de Mimizan** Gilles Morandea et Nathalie Caill-Milly Laboratoire Ressources Halieutiques d'Aquitaine, Anglet Mars 2011

Année	Captures déclarées en poids (kg)					
	Estuaire		Maritime			
	Saumon	Truite	Saumon		Truite	
	Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Détenteurs CMEA	Accidentelles	Détenteurs CMEA	Accidentelles
2009	1 909	2 484	16	155	53	253
2010	2 339	1 100	182	32	13	71
2011	6 028	1 145	244	60	32	68
2012	3 414	2 586	51	0	26	0
2013	4 371	6 339	345	0	174	0
2014	5 216	2 346	252	0	106	0
2015	5 465	2 359	64	0	49	0
2016	3 379	1 753	74	0	28	0
2017	2 768	1 005	77	0	16	0
2018	5 195	3 325	0	0	0	0

Il faut donc écarter les données déclaratives et ne se fier qu'aux observations embarquées de 2000 et 2001, en gardant à l'esprit que les observations de 2001 faites par l'IMA ont été réduites par le non respect du protocole d'observation.

Les 16 campagnes d'observateurs embarqués en mer faites en juin et juillet 2000 et 2001 attestent d'une moyenne *minimale* de **3 salmonidés par marée et par navire** capturés « accidentellement » par les filets droits côtiers du secteur de CAPBRETON.

À cette époque de l'année, ces navires réalisent en moyenne 22 marées par mois.

Sur les 19 navires de CAPBRETON, 10 navires fréquentent la côte de façon très assidue.

Au total, l'extrapolation des observations embarquées à tous les navires concernés sur la période des 2 seuls mois de juin et juillet donne l'estimation N des salmonidés capturés officiellement de façon « accidentelle » pour cette période par les seuls navires de CAPBRETON :

$N = 3 \times 22 \times 10 \times 2 = \mathbf{1320 \text{ salmonidés capturés}}$  par les navires de CAPBRETON, rien que pour la période Juin-Juillet ou bien 132 saumons par chacun des 10 navires très côtiers de

CAPBRETON.

Ce chiffre a été confirmé par le président du CRPMEM d'Aquitaine (« **plus de 1000 saumons** » pour les pêcheurs de CAPBRETON) lors de la réunion du groupe technique « saumon » du COGEPOMI du 4 juin 2014<sup>13</sup>.

De plus, le président du CRPMEM avait évoqué au même moment devant plusieurs témoins des fédérations de pêche de loisir qu'il existait des « **circuits de commercialisation parallèles** » pour les saumons mais cela n'aurait pas été repris dans le compte rendu de la DREAL.

Par contre, la presse halieutique s'en est faite l'écho dans plusieurs numéros de la « Gazette Officielle de la Pêche et de l'Eau »<sup>14</sup>.

L'IFREMER reconnaît<sup>15</sup> que « *le nombre de bateaux côtiers à très côtiers est resté assez stable (entre 30 et 33 navires immatriculés à Bayonne avec une taille comprise entre 9 et 12 m). ...Malgré cette stabilité relative, il faut noter que la tendance concernant l'effort de pêche des fileyeurs en bande côtière est plutôt à la hausse avec plus de navires et plus de marées et globalement plus d'engins mis à l'eau....L'importance de plus en plus marquée ces dernières années, de la pratique du filet en zone côtière, est un élément favorisant la capture des saumons.* »

Il reste donc à multiplier le chiffre précédent par 3 ou 3,3 :

**Au final, l'estimation du marché parallèle des salmonidés issus de la pêche maritime dans le sud de l'aquitaine est très probablement de l'ordre de 4000 poissons<sup>16</sup> par an. Cette estimation n'est pas exhaustive : il manque les prises accidentelles issues de la bolinche et du chalut<sup>17</sup>, ou des filets fixes sur l'estran.**

Cette estimation *n'a pas été explicitement faite* dans les rapports dont elle est pourtant issue. Les rapports eux-mêmes *n'ont jamais été portés à la connaissance* du COGEPOMI ni du public.

Une autre confirmation de cette estimation est venue de manière fortuite des pêcheurs professionnels eux mêmes.

Tirailés entre le désir allégué de ne pas détruire pour rien et celui de gagner plus d'argent, quelques

13 Compte-rendu du groupe technique saumon du COGEPOMI Adour du 4 juin 2014 page 3/4

Compte-rendu de la séance plénière du COGEPOMI Adour du 9 juillet 2014, page 5/7

Intervention de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques au COGEPOMI du 5 mars 2015, page 1/2

14 Par exemple dans les Gazette Officielle de la Pêche et de l'Eau n°2213 (7-11-2014), n°2231 (20-03-2015), n°2246 (3-07-2015) et n°2263 (6-11-2015)

15 Cf. page 7 de :Morandeau Gilles, Caill-Milly Nathalie (2011). **Note sur les captures de saumons atlantiques en mer au sud de Mimizan**. Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, Bayonne - 64, Ref. HGS/LRHA/2011-001, 8p.

16 De façon accessoire, **l'estimation de la vente illégale de ces 4000 poissons** d'un poids moyen de 2,235 kg (essentiellement des « castillons » cf. annexe II du rapport PROUZET 2001) **est de 277 000 €** sur la base de 31 €/kg, prix moyen observé en criée de St Jean de Luz de fin mai à début juillet 2018, soit **50% de plus** que le chiffre d'affaires de la pêcherie officielle dans l'estuaire.

17 Cf. pièce 39 page 2/2

pêcheurs de CAPBRETON ont confirmé eux-mêmes ces estimations dans une [lettre pathétique du 8 août 2013](#) qui a fini dans les mains de l'association.

*Sans dire l'exacte vérité*, ces pêcheurs côtiers révoltés réclament qu'on les autorise à vendre ces saumons si nombreux qui emplissent leurs filets.

**« Il y a 3 ans, on prenait accidentellement 10 saumons dans toute la saison et on le vendait 40 €/kg... Cette année 2013, les prises accessoires se sont multipliées par 15. Des saumons, il y en a partout de la côte à 2 milles, que ce soit au Sud (Labenne) ou vers le nord (Messanges). Comptez combien nous détruisons ! »**

L'auteur de la lettre avoue lui-même en avoir capturés 150 cette année-là, ce qui est très cohérent avec le chiffre de 132 estimé ci-dessus pour chaque navire côtier de CAPBRETON.

Cet aveu d'abondance des captures est fait au moment précis où l'administration voit les déclarations de captures accidentelles de saumon à la côte s'annuler brutalement ...

Cette lettre déclenche une plainte contre ces pêcheurs côtiers de CAPBRETON de la part des pêcheurs estuariens qui voient les  $\frac{3}{4}$  des captures leur échapper avant même qu'elles ne se présentent à l'estuaire de l'Adour.

Fin 2016, le CRPMEM essaye en vain d'éteindre le feu qui couve :

*« Le représentant du CRPMEM Aquitaine n'avait fait que reprendre les termes d'un courrier envoyé par plusieurs armateurs au préfet de région demandant à être autorisés à vendre les saumons capturés en mer parce que leurs captures atteignent plusieurs centaines de poissons, sans assurer que c'était la vérité du niveau des captures.<sup>18</sup> »*

L'ADRM estime que c'est pourtant là le rôle de l'administration de partager cette information cruciale avec le COGEPOMI qui aurait du connaître cette lettre.

## **V. La Grande Alose est aussi menacée dans les eaux côtières**

Le fléau des captures accidentelles en mer touche aussi la grande alose à longueur d'année :

*« La grande alose est surtout ciblée dans l'estuaire et dans l'Adour ; des captures accidentelles sont toutefois constatées dans les filets en zone côtière, surtout en avril.<sup>19</sup> »*

Les captures de grande alose en mer sont si nombreuses qu'elles sont une des préoccupations légitimes du COGEPOMI Adour qui commente lors de la plénière du 28-1-2010 :

*« En 2007, le COGEPOMI Garonne sur proposition des pêcheurs professionnels a délibéré en faveur d'un moratoire de 5 ans renouvelable chaque année et suivi par un comité technique. (...) . Le moratoire concerne la pêche de la Grande alose sur l'ensemble du territoire du COGEPOMI Garonne mais également la pêche et le débarquement en mer au droit des départements Charente-maritime et Gironde. En 2008, les captures accidentelles des pêcheurs professionnels et amateurs ont été estimées à 20% des remontées de géniteurs ce qui a conduit le COGEPOMI à*

<sup>18</sup> Compte-rendu du groupe technique saumon du 24 novembre 2016 page 3 sur 3

<sup>19</sup> Cf. page 34 du PLAGEPOMI Adour 2015-2019

*proposer une réduction de la saison de pêche aux filets dérivants pour les amateurs afin de réduire la pression sur cette espèce. »*

Le groupe technique alose du COGEPOMI Adour se préoccupe des captures accidentelles tellement « massives » de grandes aloses **en mer** qu'elles ont pu effondrer les prix<sup>20</sup> :

*« Il y a des captures en mer [CLPMEM Bayonne ], mais leur niveau ne doit pas être élevé car aucun effondrement des prix n'a été constaté en 2010, **contrairement à ce qui se produisait les années précédentes dans les cas massifs de captures d'aloses faites en mer.** (...) L'augmentation du cours de l'alose peut entraîner un maintien de certains navires à la pêche dans les eaux côtières constituant le chenal d'approche de l'entrée de l'Adour. »*

Ceci s'explique facilement puisque la zone côtière est à la fois zone de grossissement et nourricerie des grandes aloses, comme le rapporte la cartographie<sup>21</sup> des nourriceries de la grande alose et l'alose feinte en Aquitaine ou bien cette carte de la DREAL :

---

20 Compte-rendu du groupe technique alose du 4 novembre 2010, page 2/4

21 Cf. **Plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**, Version validée par le conseil de gestion du 13 avril 2018, page 128



**Illustration 16: Aire de répartition potentielle de la grande alose sur le bassin de la Loire et les côtières vendéens, Onema.**

## CONCLUSION

la découverte de l'ampleur des captures accidentelles des migrateurs anadromes le long de nos côtes donne une justification très pertinente au projet de bande marine littorale sans filet sur au moins les deux premiers milles nautiques, à l'image de ce qui se pratique déjà aux USA sur au moins 6 milles, depuis des décennies.